

Consignes à suivre en cas de test positif au COVID-19

Ce document vise à préciser la conduite à tenir en cas de test positif. Il est important de respecter ces consignes pour se protéger et protéger ses proches.

Si vous avez déjà eu le Covid-19 il y a moins de 2 mois, vous n'êtes pas obligé de vous isoler, sauf si vous avez des symptômes et que votre médecin traitant considère qu'il s'agit d'une nouvelle infection.

En cas de test positif

En cas de test positif, vous recevez un premier SMS de la plateforme SI-DEP le jour de votre test, pour vous confirmer qu'il est positif ; puis vous êtes contacté par l'Assurance Maladie, soit par SMS (provenant du numéro 38663), soit par un appel téléphonique.

Si vous avez reçu cet appel ou ce SMS vous informant de votre positivité, vous devez :

- vous isoler immédiatement. La durée d'isolement dépend de votre schéma vaccinal, voir ci-après ;
- identifier vos personnes contact, les prévenir rapidement et leur demander de consulter les consignes de test (disponibles sur le site de l'assurance Maladie)
- vous rendre sur le téléservice declare.ameli si vous avez besoin d'un arrêt de travail

Vous pouvez consulter l'ensemble des consignes sanitaires sur le guide de recommandations du gouvernement.

Personne ayant eu le Covid-19 il y a moins de deux mois

Si vous avez déjà eu le Covid-19 il y a moins de 2 mois, vous n'êtes pas obligé de vous isoler, sauf si vous avez des symptômes et que votre médecin traitant considère qu'il s'agit d'une nouvelle infection.

Personnes positives avec un schéma vaccinal complet et enfants de moins de 12 ans

Si vous êtes positif ayant un schéma vaccinal complet et à jour (cela concerne aussi les enfants de moins de 12 ans) : l'isolement est d'une durée de 7 jours (pleins) à compter de la date du début des symptômes ou de la date du prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 5 jours, vous pouvez sortir d'isolement à 2 conditions :

- effectuer un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif ;
- ne plus avoir de signes cliniques d'infection depuis 48 h.

Si le test réalisé est positif ou si vous ne réalisez pas de test, votre isolement est maintenu à 7 jours. Vous ne devez pas réaliser pas un nouveau test à l'issue de ces 7 jours pour sortir de l'isolement.

Personnes positives avec un schéma vaccinal incomplet et les personnes non vaccinées

Si vous êtes positif ayant un schéma vaccinal incomplet (cela concerne aussi les personnes non vaccinées) : l'isolement est de 10 jours (pleins) à compter de la date du début des signes ou de la date du prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 7 jours, vous pouvez sortir d'isolement à 2 conditions :

- effectuer un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif ;
- ne plus avoir de signes cliniques d'infection depuis 48 h.

Si le test est positif ou si vous ne réalisez pas de test, l'isolement est de 10 jours. Vous ne devez pas réaliser de nouveau test à l'issue de ces 10 jours pour sortir de l'isolement.

À noter : le respect des gestes barrières (port du masque et mesures d'hygiène) est à respecter les 7 jours suivant la sortie d'isolement du cas positif.

Que faire en cas de symptômes à la fin de l'isolement ?

En cas de température à la fin de l'isolement, contactez votre médecin traitant. En effet, il convient d'attendre 48 h supplémentaires après la disparition de la fièvre pour mettre fin à son isolement. En cas de difficultés à respirer, vous devez immédiatement appeler le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Qu'est-ce qu'un schéma vaccinal complet ?

Si vous avez été testé positif au Covid-19 avant d'avoir pu recevoir une dose de rappel vaccinal, votre test positif, considéré comme un certificat de rétablissement, vous permet d'avoir un schéma vaccinal complet valide pendant 4 mois.

Si vous êtes majeur et que cette infection est intervenue 3 mois après une primo-vaccination complète, alors elle vaut dose de rappel et votre schéma vaccinal est considéré comme complet pour une durée illimitée.

La primo-vaccination est considérée comme complète si vous avez eu :

- soit deux injections ;
- soit une infection suivie au moins 15 jours après d'une injection ;
- soit une injection suivie au moins 15 jours après d'une infection.

Le certificat de rétablissement est le résultat de votre test positif dès lors qu'il a plus de 11 jours et moins de 4 mois. Il est à récupérer sur la plateforme SI-DEP grâce au lien envoyé par e-mail et/ou par SMS, comme pour vos tests négatifs. Vous pouvez ensuite l'intégrer dans le « Carnet » de l'application TousAntiCovid en scannant le QR code ou en l'important directement depuis la plateforme SI-DEP via le lien dédié.

Source : site ameli.fr

Fait le 14 septembre 2022